

Conseil Municipal du 07 Décembre 2020

Ordre du jour

Rapporteur : Le Maire, Pierre-François BOUGUET :

- 1- **Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal**
- 2- **Lettre d'intention pour le nouveau Contrat Régional de Solidarité Territoriale**
- 3- **Tableau des effectifs – création de postes**

Rapporteur : 1^{re} Adjointe aux Finances, Valérie VICHERAT :

- 4- **DGF 2021 – Détermination de la longueur de voirie communale**
- 5- **Amortissement des biens de faible valeur**
- 6- **Décision Modificative n°2 – Budget Commune**
- 7- **Autorisation d'engager les dépenses d'investissement avant le vote du budget COMMUNE 2021**
- 8- **Autorisation d'engager les dépenses d'investissement avant le vote du budget EAU 2021**
- 9- **Convention relative à la renégociation des baux communaux pour la télécommunication**
- 10- **Subventions allouées aux associations pour l'année 2021**

Rapporteur : 7^e Adjointe aux Affaires Culturelles et à l'Animation, Edwige SIGNORET :

- 11- **Présentation de la saison culturelle 2021 et tarifs de la billetterie et des spectacles**
- 12- **Avenant à la Convention d'objectifs et de moyens pour l'exploitation du service cinéma itinérant (cinémobile)**
- 13- **Mise à disposition du matériel communal**
- 14- **Mise à disposition du personnel, des véhicules et des matériels des services techniques à la Communauté de Communes dans le cadre du transfert des zones d'activités**

Rapporteur : 2^e Adjoint au Tourisme, Alain CHARMETANT :

- 15- **Subvention exceptionnelle de crise pour le soutien au commerce local**
- 16- **Bons d'achat attribués aux lauréats du Concours Communal des Maisons Fleuries 2020**
- 17- **Principe de la délégation de service public pour la gestion du gîte d'étape**

Rapporteur : 3^e Adjointe à l'Aménagement du territoire et à l'Urbanisme, Kiné NIANG :

- 18- **Prix de cession des terrains du lotissement communal Clos du Canal Neuf**
- 19- **Vente d'une parcelle communale à Monsieur HRITOSKI**

Rapporteur : 4^e Adjoint aux Travaux, Laurent LHOSTE :

- 20- **Avenant N°2 – Marché global de performance associant la conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance des installations d'éclairage de mise en valeur, d'éclairage sportif et des équipements urbains dynamiques**

**COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
Du Lundi 7 Décembre 2020**

Application de la loi du 6 février 1992

A 18 heures

L'an deux mil vingt, le sept décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-sept novembre, s'est réuni au Centre Socio-Culturel de Briare-le-Canal, sous la présidence de Monsieur BOUGUET Pierre-François, le Maire,

Présents :

Monsieur BOUGUET Pierre-François ; Madame VICHERAT Valérie ; Monsieur CHARMETANT Alain ; Madame NIANG Kiné, Monsieur LHOSTE Laurent, Madame LAURENT Jacqueline ; Monsieur GIRAULT Dominique ; Madame SIGNORET Edwige ; Monsieur BANSE Hervé ; Monsieur DEPARETERE Marcel ; Monsieur DE SAINTE CROIX Stéphane ; Monsieur GAUDICHON Eric ; Monsieur COURTILLAT Claude ; Madame GUILLOT Jacqueline ; Monsieur MOURAUX Michel ; Monsieur GHALI Ted-Fernand ; Madame BOURDIAU Linette ; Monsieur LE DEM Philippe, Madame BOURGOIN Evelyne ; Monsieur de COURCEL Dominique ; Madame ACIMOVIC Cennet ; Monsieur GARDINIER Frédéric ; Madame LECLERC Sylvie.

Absents excusés :

Madame GABRIEL Mélanie (arrivée à 18h34) ; Madame MARISSAL Bénédicte ; Madame LAVARENNE Monique ; Madame GUINAND Alexandra (arrivée à 19h10) ; Monsieur GAGNEPAIN Patrice.

Absents :

Madame FERNANDES Marie-Jo.

Procuration a été donnée à :

Madame GABRIEL Mélanie a donné pouvoir à Madame VICHERAT Valérie.
Madame MARISSAL Bénédicte a donné pouvoir à Madame VICHERAT Valérie.
Madame LAVARENNE Monique a donné pouvoir à Monsieur LHOSTE Laurent.
Madame GUINAND Alexandra a donné pouvoir à Madame SIGNORET Edwige.
Monsieur GAGNEPAIN Patrice a donné pouvoir à Monsieur GHALI Ted-Fernand.

NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Madame VICHERAT Valérie a été nommée secrétaire.

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 12 Octobre 2020

COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU MAIRE

Le Maire donnera lecture des actes effectués dans le cadre de ses délégations.

1 – Délibération N°2020-090 : Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal**Rapporteur : Le Maire, Pierre-François BOUGUET**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par vingt et une voix pour, quatre voix contre (Monsieur de COURCEL, Madame ACIMOVIC, Monsieur GARDINIER et Madame LECLERC) et trois abstentions (Monsieur GHALI, Monsieur GAGNEPAIN et Madame BOURGOIN),

APPROUVE le règlement intérieur du Conseil Municipal de la Commune de Briare.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit règlement intérieur ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

2 – Délibération N°2020-091 : Elaboration du nouveau Contrat Régional de Solidarité Territoriale**Rapporteur : Le Maire, Pierre-François BOUGUET**

Dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale la Commune fait part de ces projets de mandature susceptibles d'être éligibles :

- ⇒ Création d'un restaurant scolaire ;
- ⇒ Modernisation et rénovation de l'éclairage public ;
- ⇒ Rénovation énergétique des bâtiments publics (hôtel de ville, Centre Socio-Culturel) ;
- ⇒ Rénovation de l'église ;
- ⇒ Aménagement d'aires de jeux et d'espaces publics ;
- ⇒ Aménagement de circuits piétons et vélos (voirie, signalétique ...) ;
- ⇒ Acquisitions de matériels pour permettre une gestion alternative des espaces publics.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le plan prévisionnel d'investissement de la mandature et les projets susmentionnés.

S'ENGAGE à réaliser ces investissements dans le cadre du futur Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2021-2027 sous réserve d'en arrêter les plans de financement.

3 – Délibération N°2020-092 : Tableau des effectifs – création de postes**Rapporteur : Le Maire, Pierre-François BOUGUET**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par vingt-huit voix pour et une voix contre (Madame BOURGOIN),

ACCEPTTE cette proposition et autorise à modifier le tableau des effectifs au 1^{er} Janvier 2021 comme suit :

- Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial à temps complet pour exercer les missions d'Agent de Surveillance de la Voie Publique ;
- Création d'un poste de Responsable des affaires scolaires, périscolaires, animation et propreté des locaux de la collectivité ;
- Création d'un poste de Responsable des affaires culturelles et de la communication.

4 – Délibération N°2020-093 : Répartition de la DGF 2021 – détermination de la longueur de voirie communale

Rapporteur : 1^{re} Adjointe aux Finances, Valérie VICHERAT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ARRÊTE le linéaire de la voirie communale à 82 874 mètres.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'inscription de cette nouvelle longueur de voirie auprès des services préfectoraux dans le cadre de la revalorisation de la Dotation Globale de Fonctionnement 2021.

5 – Délibération N°2020-094 : Amortissement des biens de faible valeur

Rapporteur : 1^{re} Adjointe aux Finances, Valérie VICHERAT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à amortir les biens de faible valeur sur un an, pour ce qui concerne les biens acquis depuis le 1er janvier 2021 (biens dont la valeur est inférieure à 500 euros).

AUTORISE Monsieur le Maire à sortir de l'actif tous ces biens de faible valeur dès qu'ils ont été amortis.

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour effectuer les formalités nécessaires.

6 – Délibération N°2020-095 : Décision Modificative n°2 – Budget Commune

Rapporteur : 1^{re} Adjointe aux Finances, Valérie VICHERAT

La décision modificative n°2 s'équilibre comme suit :

	Budget Voté	DM2	Total Budget
FONCTIONNEMENT			
Dépenses	6 631 675,21 €		6 631 675,21 €
Recettes	6 631 675,21 €		6 631 675,21 €
INVESTISSEMENT			
Dépenses	1 816 004,24 €		1 816 004,24 €
Recettes	1 816 004,24 €		1 816 004,24 €

En détail - section de Fonctionnement :

En Dépenses :

Chapitre/Article	Libellé	BP	DM1	Budget total (BP + DM)
014/739223-01	Fonds de péréquation ressources communales et in	112 000,00 €	13 000,00 €	125 000,00 €
022/01	Dépenses imprévues	71 806,83 €	-13 000,00 €	58 806,83 €
TOTAL des Dépenses		183 806,83 €	0,00 €	183 806,83 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte l'ouverture des crédits supplémentaires et les virements de crédits présentés et regroupés sous la décision modificative n° 2.

7 – Délibération N°2020-096 : Autorisation d'engager les dépenses d'investissement avant le vote du budget COMMUNE 2021

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la dépense, selon les montants et affectations suivantes :

Chapitre – Libellé nature	Crédits ouverts en 2020 (BP + DM)	Montant (25 % max) autorisé avant le vote du BP 2021
20 – immobilisations incorporelles	136 540 €	34 130 €
21 - immobilisations corporelles	205 457 €	51 300 €
23 - immobilisations en cours	756 482 €	189 100 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE, l'engagement et le mandement des dépenses avant le vote du budget primitif 2021 dans la limite de 25 % des crédits votés l'exercice précédent en section d'investissement pour un montant de 274 530 €.

DIT, que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2021.

8 – Délibération N°2020-097 : Autorisation d'engager les dépenses d'investissement avant le vote du budget EAU 2021

Rapporteur : 1^{re} Adjointe aux Finances, Valérie VICHERAT

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la dépense, selon les montants et affectations suivantes :

Chapitre – Libellé nature	Crédits ouverts en 2020 (BP + DM)	Montant (25 % max) autorisé avant le vote du BP 2021
21 - immobilisations corporelles	100 000 €	25 000 €
23 - immobilisations en cours	333 242 €	83 000 €

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2021 lors de son adoption.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE, l'engagement et le mandement des dépenses avant le vote du budget primitif 2021 dans la limite de 25 % des crédits votés l'exercice précédent en section d'investissement pour un montant de 108 000 €.

DIT, que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2021.

9 – Délibération N°2020-098 : Convention relative à la renégociation des baux communaux pour la télécommunication

Rapporteur : 1^{re} Adjointe aux Finances, Valérie VICHERAT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 19 voix pour, huit voix contre (Monsieur GHALI, Monsieur LEDEM, Monsieur GAGNEPAIN, Madame BOURGOIN, Madame BOURDIAU et Monsieur de COURCEL, Monsieur GARDINIER et Madame LECLERC) et une abstention (Madame ACIMOVIC),

AUTORISE le Maire à une signer une convention avec la Société JFG Consulting afin de permettre à cette dernière de renégocier les baux communaux relatifs à la télécommunication.

10 – Délibération N°2020-099 : Subventions allouées aux associations pour l'année 2021

Rapporteur : 1^{re} Adjointe aux Finances, Valérie VICHERAT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour et 3 abstentions (Madame BOURGOIN, Monsieur de COURCEL, et Madame ACIMOVIC),

APPROUVE, le tableau des subventions.

DIT, que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2021, chapitre 65 du budget de la ville.

11 -Délibération N°2020-100 : Présentation de la saison culturelle 2021 et tarifs de la billetterie et des spectacles

Rapporteur : 7^e Adjointe aux Affaires Culturelles et à l'Animation, Edwige SIGNORET

La grille tarifaire est la suivante :

<i>Tarif billetterie 2021</i>	
<i>Tarif</i>	<i>Couleur</i>
<i>Gratuit</i>	<i>Vert</i>
<i>3 €</i>	<i>Bleue Conférence</i>
<i>5 €</i>	<i>Violet</i>
<i>10 €</i>	<i>Jaune</i>
<i>15 €</i>	<i>Orange</i>
<i>20 €</i>	<i>Rouge</i>

Et la tarification des spectacles programmés est la suivante :

<i>Saison Culturelle 2021</i>				
<i>Spectacles</i>	<i>Plein Tarif</i>	<i>Couleur Ticket</i>	<i>Tarif réduit</i>	<i>Couleur Ticket</i>
Jun 1940 01 2021	10 €	Jaune	5 €	Violet
Kalffa Rock Celtique 19 03 2021	10 €	Jaune		
La fille du puisatier 03 04 2021	10 €	Jaune	5 €	Violet
Fête de la musique « Tropik' Sun 03 07 2021	Gratuit	Vert		
Concert de la « Garde Républicaine » 08 10 2021	10 €	Jaune		
Conférences Antilles	3 €	Bleue Conférence		
Conférence Cuba	3 €	Bleue Conférence		
Conférence Brésil	3 €	Bleue Conférence		

Enfin, le tarif réduit s'applique aux personnes âgées de plus de 65ans, aux enfants de moins de 18ans, aux étudiants, aux personnes sans emploi et aux agents municipaux. L'entrée est gratuite pour les enfants de moins de 12ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la saison culturelle 2021.

APPROUVE les tarifs de la billetterie et des spectacles.

12 – Délibération N°2020-101 : Avenant - Convention d'Objectifs et de Moyens pour l'exploitation du service de cinéma itinérant

Rapporteur : 7^e Adjointe aux Affaires Culturelles et à l'Animation, Edwige SIGNORET

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer l'avenant prolongeant la convention de partenariat avec CICLIC Centre Val de Loire pour une durée d'un an.

13 – Délibération N°2020-102 : Mise à disposition du matériel communal

Rapporteur : 7^e Adjointe aux Affaires Culturelles et à l'Animation, Edwige SIGNORET

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les nouvelles modalités de mise à disposition du matériel communal.

AUTORISE le Maire à signer la convention de mise à disposition.

14 – Délibération N°2020-103 : Mise à disposition du personnel, des véhicules et des matériels des services techniques à la Communauté de Communes dans le cadre du transfert des zones d'activités

Rapporteur : 7^e Adjointe aux Affaires Culturelles et à l'Animation, Edwige SIGNORET

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les nouveaux tarifs dans le cadre de la mise à disposition du personnel, des véhicules et des matériels des services techniques à la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye.

15 – Délibération N°2020-104 : Subvention exceptionnelle de crise pour le soutien au commerce local

Rapporteur : 2^e Adjoint au Tourisme, Alain CHARMETANT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le versement d'une subvention exceptionnelle de crise d'un montant de 5 000 euros à l'association des commerçants.

16 – Délibération N°2020-105 : Bons d'achat attribués aux lauréats du Concours Communal des Maisons Fleuries 2020

Rapporteur : 2^e Adjoint au Tourisme, Alain CHARMETANT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le mandatement des bons d'achat et indique que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2021.

17 – Délibération N°2020-106 : Principe de la Délégation de Service Public pour la gestion du gîte d'étape

Rapporteur : 2^e Adjoint au Tourisme, Alain CHARMETANT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par vingt-six voix pour et deux abstentions (Monsieur de COURCEL et Monsieur GARDINIER),

APPROUVE le principe du recours à une délégation de service public pour la gestion du gîte d'étape.

APPROUVE les caractéristiques principales des prestations que devra assurer le délégataire, telles que définies dans le rapport de présentation communiqué aux membres du Conseil Municipal et exposées en séance.

AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes démarches et à prendre toutes décisions utiles à l'exécution de la présente délibération, en particulier pour la mise en œuvre et le bon déroulement de la procédure de délégation de service public.

18 – Délibération N°2020-107 : Prix de cession des terrains du lotissement communal Clos du Canal Neuf

Rapporteur : 3^e Adjointe à l'aménagement du territoire et à l'Urbanisme, Kiné NIANG

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par vingt-trois voix pour, trois voix contre (Monsieur LE DEM, Madame BOURGOIN et Monsieur GARDINIER), deux abstentions (Monsieur de COURCEL et Madame ACIMOVIC),

APPROUVE le prix de cession au mètre carré des 11 lots composant le lotissement communal du Clos du Canal Neuf.

DECIDE de fixer le prix de cession au mètre carré à 49.83 euros HT soit 59.80 euros TTC.

19 – Délibération N°2020-108 : Vente d'une parcelle communale à Monsieur Hritoski

Rapporteur : 3^e Adjointe à l'aménagement du territoire et à l'Urbanisme, Kiné NIANG

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE la vente de cette parcelle pour un montant de 100 euros soit 10 euros le m²

20 – Délibération N°2020-109 : Avenant n°2 au marché global de performance relatif à l'éclairage

Rapporteur : 4^e Adjoint aux travaux, Laurent LHOSTE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer l'avenant N°2 au marché global de performance de l'éclairage public ou toutes autres pièces relatives à ce dossier.

20h28 la séance est levée.

Signé le 8 décembre 2020
Le Maire

Pierre-François BOUGUET

